

25 septembre 2018

Lettre ouverte aux adhérents et sympathisants de l'APEC

L'été 2018 a été très chaud, en France et sur toute notre planète !

L'été 2018 a été chaud à Collonges-sous-Salève, et aussi pour d'autres raisons !

Cet été, un certain nombre de Collongeois découvrent le projet immobilier des Manessières qui a obtenu, en juin 2018, l'autorisation de la Préfecture. Ils expriment fortement leurs inquiétudes, incompréhension ou colère, oralement et par écrit !

Et alors, l'APEC, dans tout cela ?

Nous restons bien-sûr très préoccupés par ces signes évidents de réchauffement climatique ! ...de celui-là comme de tous les autres !

Concernant les projets immobiliers et notamment celui des Manessières, il n'y a, pour nous, hélas pas de vraie surprise ; car cela concerne notre fond de travail et de lutte acharnée depuis 2011.

La zone des Manessières est une OAP (*Orientations d'Aménagement et de Programmation*) sur laquelle, actuellement, seule, la Préfecture a un pouvoir décisionnel ; les modalités de l'urbaniser ont été définies bien en amont et ensuite approuvées dans le cadre du PLU 2017 (*Plan Local d'Urbanisme*). Certains de nos membres qui connaissent bien le dossier disent plutôt : ouf ! On a eu chaud ! Car sans tout ce combat où en serions-nous ?

Une association comme la nôtre qui fonctionne avec une poignée de bénévoles n'a pas de pouvoir décisionnaire, comme seuls les politiques en ont. Elle a pour mission d'exprimer fort son opinion, de suggérer ou d'encourager les élus à prendre des décisions qu'elle estime bonnes pour Collonges. Par principe, elle ne s'intéresse qu'aux affaires publiques d'intérêt général à l'exclusion des affaires privées. Nos membres qui ont travaillé « au front » ont bien réalisé que le développement urbanistique d'une commune est principalement déterminé par un cadre légal mécaniquement imposé par l'État. Et qu'il nous faut louvoyer au mieux pour faire reconnaître le plus possible les particularités de notre commune et nous battre pour limiter les dégâts.

En 2011, l'APEC a dénoncé, avec le soutien d'une pétition qui a recueilli plus de 700 signatures, le PLU de 2010 qui prévoyait une densification catastrophique de Collonges. Suite à l'annulation de ce PLU décrié, un nouveau PLU a été mis en chantier pour aboutir à celui qui a été adopté par le Conseil Municipal en mars 2017.

En décembre 2013, le SCoT (*Schéma de Cohérence Territoriale*) a été adopté par la Communauté de Communes du Genevois (CCG) dans des termes urbanistiques très inquiétants pour Collonges. L'APEC a donné l'alerte et a déposé un recours contre le SCoT auprès du Tribunal administratif de Grenoble mais elle n'a pas eu gain de cause : C'était le pot de terre contre le pot de fer !

Tous les Conseillers communaux élus en 2014 ont pourtant été informés des travers du SCoT.

L'APEC s'est battue au sein de la CCG pour obtenir des modifications. Il a fallu beaucoup de combativité car il y a eu quelques moments de solitude et de frustration !

L'enjeu était d'autant plus important que ces directives négatives du SCoT devaient être strictement respectées dans l'établissement du nouveau PLU. (Voir « [SCoT](#) » et « [Bilan PLU](#) » sur notre site)

De 2011 et 2017, coté urbanisme, l'action de l'APEC s'est concentrée sur la prise en compte par les élus de nos demandes pour l'élaboration du PLU et nous soulignons principalement :

Deux déceptions majeures :

- L'impossibilité de préserver le terrain des Manessières en zone agricole malgré l'appui important de la Chambre de l'Agriculture obtenu lors de l'enquête publique du PLU. L'APEC a dû se rendre à l'évidence : nous ne pourrions pas éviter une densification de la population de Collonges dans ce quartier.
- Le non suivi de notre demande d'immeubles moins élevés sur toute la Commune.

Mais aussi des acquis notables que nous avons obtenus :

- Une limite maximum de la population à 5000 habitants fixée pour ces prochaines années à Collonges inscrite dans le PADD (*Plan d'Aménagement et de Développement Durable*).
- L'inventaire du vieux bâti (seules, 3 communes de la CCG l'ont établi)
- L'inventaire des arbres remarquables.
- L'inventaire des zones humides et des couloirs biologiques et la cartographie des ruisseaux. Ces éléments nous donnent des arguments crédibles et tangibles pour argumenter afin de freiner au mieux la densification.

Et concernant l'OAP des Manessières :

- Une densification de population beaucoup moins importante que ce qu'autorisaient le SCoT et l'ancien PLU ; La Commune a accepté de se limiter au taux minimum de 50 logements par hectare prescrit par le SCoT.
- La réalisation d'un parc public, naturel et inconstructible, de 1 hectare (Cela représente 50 logements de moins sur la zone)
- Le maintien de la zone humide
- Une réflexion d'intégration écologique de la zone humide accompagnée par l'Hépia.

Au cours de cette dernière année, l'**APEC** a plutôt abordé la problématique des projets immobiliers par le biais de la **Charte Nature en Ville** en veillant à son respect maximum. Nous avons incité la Mairie à l'adopter et elle reste pour nous une ligne directrice qui offre à l'**APEC** de nombreux leviers d'actions.

Depuis plusieurs années, nous insistons sur l'importance primordiale des **problèmes de mobilité** dans notre commune qui représentent un enjeu déterminant dans le développement urbanistique de Collonges. L'**APEC** a insisté auprès de la Mairie pour que le diagnostic de mobilité de la Commune (réalisé beaucoup trop tardivement) soit présenté lors d'une réunion publique (29 mai 2018). Cela a amené la Mairie à proposer **des ateliers de réflexion « Mobilité »**, ouverts à tous les Collongeois et auxquels l'**APEC** participe. Nous comptons que ces ateliers aboutissent à des propositions concrètes concernant la mobilité des automobilistes, des cyclistes et des piétons, en lien direct avec les projets de densification de population. Il s'agit là d'un vaste programme qui captera toute notre attention.

Face à l'explosion (hors OAP donc non-contrôlables) de nombreux autres projets immobiliers dans plusieurs zones de Collonges, l'**APEC** a demandé à la Mairie de faire une révision simplifiée du PLU 2017 qui nous paraît la seule réelle et rapide solution pour enrayer cette sur-densification. Voir notre [courrier du 25 juin 2018](#) sur notre site. Par arrêté du Maire en date du 14 septembre dernier, **une enquête publique va être ouverte sur le projet de modification N°1 du PLU 2017 du 11 octobre au 14 novembre 2018**. Nous allons étudier cette modification et vous convier à participer à cette enquête publique.

La multiplication des chantiers de construction dans notre Commune, déjà engagés ou encore en discussion, inquiète ou du moins interroge les Collongeois et nous les comprenons bien ! Il fallait pourtant s'y attendre après l'adoption du PLU en mars 2017.

Par cette lettre ouverte, l'**APEC** a tenu à préciser ces prises de position à ce sujet.

Nous serons heureux de répondre à vos questions et de poursuivre la discussion lors de notre prochaine **Assemblée Générale annuelle, le mercredi 17 octobre 2018 à 20h, à la salle des fêtes de Collonges**. Nous y parlerons aussi de nos autres préoccupations dans le cadre de notre engagement pour le patrimoine et l'environnement de notre commune.

Nous invitons toujours avec plaisir toute personne désireuse de nous rejoindre et de prendre une part active à nos actions.

Le Bureau de l'**APEC**